

97

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS

47902

33 - Insertion

Contrat de ville de Saint-Malo - Comité des financeurs du 16 mars 2023

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Expose :

En séance d'adoption du budget primitif 2022, l'Assemblée départementale a décidé de maintenir les dispositifs spécifiques soutenant un effort de solidarité en faveur des territoires où se concentrent les difficultés sociales et urbaines les plus importantes. Pour le quartier prioritaire de la ville de Saint-Malo, le montant des crédits Politique de la ville s'élève cette année à 71 000 €.

En 2023, le contrat de ville de Saint-Malo est organisé sous la forme d'un appel à projets, avec un comité des financeurs en début d'année assurant la gouvernance opérationnelle, puis un dépôt de dossiers possible "au fil de l'eau".

Le 16 mars 2023, le comité des financeurs réuni pour examiner 51 projets a validé le financement de 41 actions.

Le financement global d'un montant total de 284 861 € se répartit comme suit :

- . 117 797 € pour l'Etat (41 %)
- . 82 463 € pour Saint-Malo Agglomération (29 %)
- . 53 602 € pour le Département (19 %)
- . 30 999 € pour Emeraude habitation (11 %)

Pour le Département, il est proposé de soutenir 21 projets pour un montant global de 53 602 €, dont voici les thématiques :

- . éducation et réussite éducative, 3 projets (14 %)
- . santé, 2 projets (9%)
- . emploi et développement économique, 2 projets (9 %)
- . loisir sport, 6 projets (30 %)
- . inclusion sociale et accès aux droits, 1 projet (5 %)
- . lutte contre l'isolement, 3 projets (14 %)
- . axe transversal, 1 projet (5 %)
- . culture, 3 projets (14 %)

Les projets sont les suivants :

- **Mon école : terre de jeux, terre de sport**, pour 1 500 €, porté par l'Union sportive de Saint-Malo qui propose de sensibiliser et d'impliquer les enfants du quartier prioritaire à l'organisation des Jeux olympiques en France en 2024 ;
- **Jeunesse en mouvement : ateliers danses créoles, ateliers couture et activités-intergénérationnelles**, pour 3 000 €, porté par le Comité de la gare ;
- **La science en bas de chez toi**, pour 1 000 €, porté par Les petits débrouillards;
- **Sorties familiales**, pour 2 000 €, porté par le centre social de l'Association malouine d'insertion et de développement social ;
- **La santé au cœur des quartiers**, pour 5 000 €, porté par le Centre communal d'action sociale qui souhaite améliorer l'accès aux soins des plus démunis et mettre en place des actions collectives sur des thématiques identifiées comme prioritaires ;
- **Sport pour tous**, pour 2 500 €, porté par le Cercle Jules Ferry ;
- **Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi**, pour 2 000 €, porté par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles ;
- **Réduire la fracture numérique**, pour 1 000 €, porté par Idéal Informatique ;
- **Médiation par l'animal**, pour 1 000 €, porté par l'association Les Z'Ami d'Emeraude ;
- **Activités physiques parents-enfants**, pour 2 652 €, porté par So Sport Evasion ;
- **Séjours vacances auprès des familles**, pour 4 000 €, porté par So Sport Evasion ;
- **Activités physiques pour les personnes sédentaires**, pour 1 000 €, porté par So Sport Evasion ;

- **Diverti'sports**, pour 2 000 €, porté par So Sports Evasion qui propose un projet collectif à la suite de la formation par Breitz Insertion Sport ;
- **Bassin d'apprentissage mobile**, pour 3 500 €, porté par Sports mer santé ;
- **Jeux en fête**, pour 2 000 €, porté par le centre social de l'Association malouine d'insertion et de développement social pour offrir un moment de convivialité pour tous ;
- **Adulte relais**, pour 3 000 €, porté par le centre social de l'Association malouine d'insertion et de développement social pour favoriser et faciliter les rapports sociaux entre les habitants ;
- **Faciliter le lien social à travers le jardinage (adulte relais)**, pour 3 000 €, porté par Les Marteaux du jardin qui proposent des actions pour aller vers et entrer en contact avec les habitants ;
- **Animation et portage du Conseil Citoyen**, pour 4 950 €, porté par Les Marteaux du jardin ;
- **Training Spot**, pour 2 500 €, porté par Culture et avenir qui propose une activité artistique autour de la culture Hip Hop ;
- **Les baleines ont des ailes**, activités festives artistiques et séjour au festival d'Avignon, pour 2 000 €, porté par l'association COEF 180 ;
- **Ateliers artistiques**, pour 4 000 €, porté par l'association COEF 180.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 53 602 €, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de Saint-Malo, au titre des crédits Politique de la ville, au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231327

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation